



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION VERTICALE, PERMANENTE ET TEMPORAIRE
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2017**

3. Forme du marché

Accord-cadre

4. Mode de passation

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Procédure adaptée et accord-cadre passés en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le présent marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le nous une fois ».

5. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 août 2017. Il est reconductible sur décision expresse deux fois un an.

Le représentant du pouvoir adjudicateur doit se prononcer au moins un (1) mois avant la fin de durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction de l'accord-cadre, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

En cas de décision de reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé réception.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité de l'accord-cadre.

Le délai de livraison des fournitures est laissé à l'initiative du candidat qui devra le mentionner dans l'annexe au Cahier des Clauses Particulières « Note technique ». Le délai de livraison fait partie des critères de sélection des offres.

7. Critères de sélection des offres

Valeur technique notée sur 50 %

Il sera pris en compte les caractéristiques techniques du matériel.

Le critère de la valeur technique sera évalué au vu de la « note technique » (annexe au CCP) fournie par le candidat.

Prix proposé noté sur 40 %

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 40 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Il sera pris en compte les montants inscrits au détail quantitatif estimatif.

Délai de livraison noté sur 10%

Le délai le plus court proposé s'entend par le meilleur délai proposé dans les offres.

Le délai sera évalué selon la formule suivante : Note = 10 x (D1)/(D2)

D1 : Délai le plus court

D2 : Délai proposé par le candidat

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des trois critères.

8. Langue et unité monétaire

Français Euro

9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté

<https://marches.e-bourgogne.fr/>

(Réf : panneau17)

ou

en adressant votre demande à la :

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123

58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16 – E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de renseignements administratifs et techniques

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123

58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 58

11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté <https://marches.e-bourgogne.fr/> ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant la date en vigueur**.

Les plis porteront la mention :

"OFFRE POUR : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION VERTICALE, PERMANENTE ET TEMPORAIRE POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2017– Ne pas ouvrir".

12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

13. Date limite de réception des offres

22 mai 2017 à 12 heures, délai de rigueur

14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

☎ 03.80.73.91.00

15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

18 AVR. 2017

**Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée aux Marchés Publics,
Micheline HENRY.**

